

Membres

Noté

le Directeur de l'École Française d'Athènes
à Monsieur le Directeur de l'Enseignement Supérieur

Monsieur le Directeur

Les différents statuts et règlements qui concernent le recrutement des membres de l'École Française d'Athènes n'ont pas prévu l'admission des femmes à l'École. Mais la question va se poser et je n'ai pas voulu attendre la suite du prochain concours pour la poser.

L'année dernière, la Commission des Études d'Athènes et de Rome de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a émis un vote aux termes duquel une femme ne pourrait qu'être membre libre de l'École : est une quasi-exclusion puisque les membres libres ne touchent aucun traitement.

L'avis de la Commission n'a aucune valeur contraignante : la décision doit être prise par M. le Ministre de l'Éducation Nationale. Je tiens donc à rappeler ici les motifs qui m'avaient déterminé à soumettre devant la Commission une opinion contraire à celle qui a rallié la majorité de la Commission.

Depuis l'année 1926, des étrangers ont été admis à l'annexe de l'École avec le titre de membres. J'avais donné à leur admission un avis favorable qu'on a bien voulu suivre. Non seulement il n'en est résulté aucune difficulté d'ordre intérieur, mais en un cas au moins, j'ai été amené à collaborer étroitement l'un de ces étrangers, une Hollandaise, aux travaux de l'École. Elle m'a rendu les plus précieux services par sa compétence en archéologie. Dès lors il me paraît équitable de

permettre à des Françaises, elles aussi, de manifester leurs aptitudes, sans restriction d'aucune sorte. Si, munies des mêmes titres que leurs camarades masculins, elles se montrent au concours officiel de l'École égales ou supérieures en un ou plusieurs points, si leurs travaux antérieurs ont été appréciés favorablement, il me paraît qu'elles ont droit à être nommées membres de l'École avec tous les avantages matériels en titre.

Je puis garantir que le régime de l'École peut fort bien s'accommoder d'une semblable mesure. Il appartiendra à la Direction de déterminer si tel genre de travaux convient plus particulièrement aux membres féminins, dont le nombre ne menacera jamais, je crois, de devenir excessif. Alors même que les femmes seraient inpropres, comme on l'a allégué sans raisons suffisantes, à diriger un chantier de fouilles, beaucoup de tâches importantes et urgentes peuvent s'offrir en Grèce à leur activité. L'École Française, dans l'entreprise de nouvelles explorations ou en vue de nouveaux chantiers à un avenir de monuments à publier. D'autre part la céramique, la numismatique peuvent être étudiées avec un triple intérêt, par les musées helléniques, riches encore en inédits. Ce sont là des besognes qui ne sont point l'épanouissement ni le luxe masculin.

Telles sont les raisons pour lesquelles j'avais proposé à la Commission d'admettre les femmes à l'École Française d'Athènes. Comme je le juge encore valable, je me devais ^{à mes collègues} ~~à moi-même~~ de les formuler à nouveau avant que la question ne soit réglée en dernier ressort.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma
très haute et très respectueuse